

**Médias électroniques**

Les règles énoncées ici s'appliquent aux outils suivants : télévision, documents vidéo, sites Internet, écran d'ordinateur, écran de guichet automatique et présentation informatisée.



7.1



MÉDIAS ÉLECTRONIQUES

Exemples d'utilisation de la signature dans les médias électroniques

La couleur officielle doit correspondre au vert Desjardins. Dans le cas d'une signature de composante, les couleurs d'origine doivent être respectées: vert pour le symbole et le nom Desjardins et noir pour le nom de l'entité.

Dans les cas de superposition d'images, la lisibilité de la signature doit être sans équivoque. Les modèles illustrés ici peuvent servir de guides pour juger de la présence de l'image en arrière-plan.

Équivalent RGB du vert Desjardins

R: 0 **G**: 140 **B**: 83

